



Lettre d'information de Soluris - avril 2022

Cher(e)s adhérent(e)s, Madame, Monsieur,

Décidément, cette lettre d'avril commence comme celle de mars : quelle activité encore ce mois-ci pour les collectivités ! Entre le vote des budgets et l'organisation des élections présidentielles, vos services comme les nôtres ont été fort mobilisés. Heureusement nous avançons aussi sur des projets numériques utiles aux citoyens, comme celui de Vals de Saintonge Communauté. Enfin, encore et toujours, la sécurité numérique reste une priorité à laquelle nous travaillons activement avec vous. Bonne lecture !

PAROLES D'ADHÉRENTS



"L'inclusion numérique doit informer et rassurer"

3 questions à Hubert Coupeze, Maire de Beauvais-sur-Matha, Conseiller Communautaire Vals de Saintonge communauté, Délégué au Numérique et aux nouvelles Technologies Vals de Saintonge communauté et Vice-président de Soluris

[A découvrir](#)

INNOVATIONS ET PROJETS

Alertes citoyens? Dites-nous tout en quelques questions !

Contribuez à la réflexion que Soluris mène actuellement sur une future solution dédiée à l'envoi de message d'alerte.

Vos retours nous permettrons de définir le potentiel d'une telle offre. Votre avis compte pour nous !

[Répondre au questionnaire](#)



Candidats pour passer à la M57 dès le 1er janvier 2023 ?

Vous souhaitez passer de la nomenclature M14 à la M57, vous permettant ainsi de mettre en place le Compte Financier Unique (CFU) à la fin de votre exercice 2023. Afin de vous accompagner efficacement nous avons besoin d'informations de votre part.

[Répondre au questionnaire](#)

REGLEMENTATION ET SOLUTIONS

Windows 10 évolue vers Windows 11

Bonne nouvelle. Suite à l'ensemble des vérifications faites par Soluris au près de ses éditeurs et partenaires, Windows 11 est compatible avec l'ensemble de nos offres. Nous vous conseillons d'effectuer une sauvegarde avant d'effectuer cette mise à jour. La mise à jour du système d'exploitation et des applications les plus sensibles évite d'être victime des attaques les plus courants.



Les élections législatives, c'est bientôt !

Nous préparons déjà les prochaines élections avec vous. Tous les documents concernant les élections législatives du 12 juin 2022 au 19 juin 2022 seront prochainement en ligne sur votre Espace Adhérents.

[En savoir plus](#)

ACTUALITÉS DE SOLURIS



Sécurité numérique : agir pour et avec vous en 2022

Notre ambition est grande : accompagner chaque collectivité adhérente, quelle que soit sa taille, pour développer sa sécurité numérique en 3 ans. Le plan d'action combinerait des réunions de terrain, des ateliers à distance et le déploiement de solutions techniques.

[Pour en savoir plus](#)

"Rendez-vous des délégués" : merci d'être venus ! 😊

Durant 6 semaines nous avons parcouru le département à votre rencontre ! En février et mars nous avons convié nos délégués titulaires et suppléants aux "Rendez-vous des délégués". L'objectif était de mieux se connaître et renouer avec les échanges de proximité.

[Lire l'article](#)



Urbanisme : Webinaire sur les consultations dématérialisées !

Le jeudi 14 avril, Soluris a organisé un webinaire consacré aux consultations dématérialisées pour toutes les collectivités utilisatrices de notre logiciel Oxalis. Retour sur cet événement.

[Pour en savoir plus](#)

A vos agendas !

Astreinte élections législatives : 11 juin 2022 - 9h à 12h

Comme à chaque élection, Soluris se mobilise pour vous accompagner. En cas d'urgence et dans le cadre du 1er tour des élections législatives, un service d'assistance sera assuré le samedi 11 juin 2022 de 9h à 12h au 07 52 67 67 45 (en cas de déclenchement du répondeur, merci de laisser un message avec vos coordonnées).

5èmes Assises de la dématérialisation : 31 mai

Intervention de 11h30 à 12h45 de Benoît Liénard, directeur de Soluris à la table ronde : "Enjeux et défis de la souveraineté numérique des collectivités".
[Pour plus d'informations](#)

Visioconférence sur la dématérialisation des documents de paie avec l'ENSAP : 10 mai - 16h

Afin de dématérialiser et conserver électroniquement les bulletins de paie de ses agents, l'Etat a conçu l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP). Un décret de décembre 2021 permet d'ouvrir l'ENSAP aux collectivités, sous conditions. Pour en savoir plus, une visioconférence nationale est organisée le mardi 10 mai de 16h à 17h30. Nous publierons sur notre site internet le lien de connexion dès qu'il sera publié.

Soluris

2 rue des Rochers - 17100 Saintes - Tél. 05 46 92 39 05 - www.soluris.fr

Pour ajouter quelqu'un à la newsletter, [cliquez ici](#)